COMMUNE DE HOMMARTING

ARRETE N° 2020 - 045 DU 28 SEPTEMBRE 2020

Circulations sur les voies urbaines

Le Maire de la Commune de HOMMARTING.

Vu le code des communes,

Vu le code de la route,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982, relative aux droits et libertés des Régions, Départements et des communes,

Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale de prendre toutes les mesures à assurer la sécurité et commodité de la circulation sur les voies urbaines,

En raison de la réalisation de travaux de déploiement de fibre optique pour Moselle Fibre: travaux de pose de fourreaux fibre, dans la Rue Bellevue à HOMMARTING, par l'entreprise REICHART, pour la période du 30 septembre 2020 et jusqu'à la fin des travaux:

- Circulation alternée avec feux tricolore,
- Interdiction de stationner dans les zones balisées,
- Limitation de la vitesse à 30km/h.

ARRÊTÉ

Article 1: A compter du 30 septembre 2020 et jusqu'à la fin des travaux, en raison de la réalisation de travaux de déploiement de fibre optique pour Moselle Fibre: Travaux de pose de fourreaux fibre, dans la Rue Bellevue à HOMMARTING, il y aura:

- Circulation alternée avec feux tricolore,
- Interdiction de stationner dans les zones balisées,
- Limitation de la vitesse à 30km/h.

Article 2 : Une signalisation routière sera assurée par l'entreprise.

Article 3: Ampliation du présent arrêté sera adressée à

- Les établissements REICHART,
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Sarrebourg.

Fait à HOMMARTING, le 28 septembre 2020

Le Maire,

Jean - Louis NISSE